



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LAPLUME

Centre de service scolaire de Sorel-Tracy  
École primaire Laplume

### 1. SUJETS STATUTAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

À 17h45, la présidence constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école primaire Laplume tenue le 13 avril 2026 à 17h45 à l'école primaire Laplume, 2555, rue Cardin, Sorel-Tracy à laquelle sont présents :

Mme Marie-Eve Dubé, enseignante	Mme Josée Gaboriault, parent
Mme Mylène Fréchette, enseignante	Mme Laurence Lévis, parent
Mme Brigitte Goudreault, enseignante	Mme Isabelle Venables, parent
Mme Anne Bédard, enseignante	

et Mme Annie Lambert, directrice.

CÉ.26-04-114

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Laurence Lévis que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### 1. SUJETS STATUTAIRES

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 février 2026;
- 1.4 Suivi au procès-verbal;
- 1.5 Période de questions;

### 2. SUJETS D'INFORMATION

- 2.1 Information de la présidence;
- 2.2 Information de la direction;
  - 2.2.1 École Enfant-Jésus, suivi;
  - 2.2.2 Budget, suivi;
  - 2.2.3 Projet éducatif, suivi;
  - 2.2.4 Service de garde 26-27
  - 2.2.5 Mini-encadrement
  - 2.2.6 Consultation des critères de sélection de la direction de l'établissement
- 2.3 Information du personnel;
  - 2.3.1 Suivi comité encadrement;
  - 2.3.2 Suivi promotion école;
- 2.4 Information du représentant au comité de parents;

### 3. SUJETS DE DÉCISION

- 3.1 Approbation du Code de vie 26-27
- 3.2 Approbation des activités et projets de financement;
- 3.3 Critère de nouvelle direction d'établissement

### 4. VARIA

### 5. Date de la prochaine réunion

### 6. Levée de l'assemblée

**Adopté unanimement**

**1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 février 2026;**

Il est proposé par Mme Isabelle Venables d'adopter le procès-verbal du 2 février 2026.

**Adopté à l'unanimité**

**1.4 Suivi au procès-verbal**

Aucun

**1.5 Période de questions**

Aucune

**2. SUJETS D'INFORMATION****2.1 Information de la présidence;**

Aucune

**2.2 Information de la direction;****2.2.1 École Enfant-Jésus, suivi**

La direction de la nouvelle école est Mme Catherine David et est en fonction depuis janvier 2026. La direction informe que la nouvelle école ne sera plus un point d'information (statutaire), mais s'il y a lieu d'apporter des informations, elles pourront être apportées par les membres.

**2.2.2 Budget, suivi**

La direction présente le budget (Infini) et annexé au présent procès-verbal.

Idées: pour le budget "aide alimentaire"

- Utiliser la somme pour la nourriture du bal (cupcakes)
- Faire tirer des repas "Mme Gingembre".
- Faire un nouvel achat de collations pour la fin de l'année.

**2.2.3 Projet éducatif, suivi**

La direction fait lien entre le projet éducatif et la consultation pour les besoins en formation et accompagnement.

**2.2.4 Service de garde**

Actuellement, le service de garde relève de l'école SJB, bien que la clientèle desservie provienne des deux écoles. Les directions souhaitent revoir le modèle de fonctionnement actuel dans le but d'en améliorer l'efficacité et d'obtenir des résultats mieux adaptés aux besoins observés sur le terrain, tant en matière de qualité du service offert aux élèves que de gestion opérationnelle.

Dans cette optique, il serait pertinent d'envisager la mise en place d'un service de garde distinct pour chacune des écoles, permettant ainsi une meilleure adéquation avec les réalités propres à chaque milieu et une gestion plus rapprochée. Une telle réorganisation nécessiterait toutefois une analyse approfondie des impacts financiers. À cet égard, les directions estiment que si chaque service de garde est en mesure d'être autosuffisant financièrement, cette avenue demeure tout à fait envisageable. Il est précisé que la qualité du service offert doit demeurer prioritaire, indépendamment des considérations financières. Une analyse est actuellement en cours, menée en collaboration avec les services des Ressources humaines, des Finances ainsi que le service de la Planification, de l'innovation et de l'organisation scolaire.

Les membres du conseil d'établissement appuient les démarches entreprises par la direction et saluent la volonté d'améliorer le service de garde au bénéfice des élèves et des familles.

**2.2.5 Mini-encadrement**

Points apportés par les élèves:

- Ils veulent un rappel des règles et une surveillance active des adultes.
- Ils proposent de faire un rappel dans leurs classes respectives.
- Éviter les conversations (social) et surveiller activement.

### **2.2.6 Consultation sur les critères de sélection de la direction de l'établissement**

La direction consulte les membres sur les critères tel que stipulé dans la LIP aux articles 79 et 110.1. Le document est déposé au dossier de séance.

### **2.3 Information du personnel**

#### **2.3.1 Suivi comité encadrement**

Mme Mylène Fréchette explique le défi du mois de mars et celui d'avril.

Mars: respect de tous les adultes

Avril: respect des règles sur la cour d'école

#### **2.3.2 Suivi promotion école**

Mme Brigitte Goudreault informe que la boîte Messenger de notre page Facebook a désormais un message automatique informant qu'il n'y aura pas de réponse via ce médium. Les gens désirant de l'information doivent contacter l'école directement.

Brigitte explique que les publications ne se font que les jours 3.

Les membres du personnel doivent utiliser Teams pour partager le contenu de ce qu'ils souhaitent faire publier.

### **2.4 Information du représentant au comité de parents;**

Il y a la possibilité de reconnaître les bénévoles. Les membres du CE se pencheront sur la nomination de parent alors que la direction s'occupe de demander les certificats.

## **3. SUJETS DE DÉCISION**

C.É.26-04-116

### **3.1 Approbation du Code de vie 2026-2027**

**CONSIDÉRANT** les articles, 76 et 77 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant les règles de conduite et mesures de sécurité ;

**CONSIDÉRANT** que la direction propose au CÉ les règles de conduite et mesures de sécurité (ou sa mise à jour) et élaborées avec la participation des membres du personnel;

**Il est proposé par Mmes Marie-Ève Dubé et Isabelle Venables que le CÉ approuve le Code de vie des élèves de l'école, tel que présenté par la direction et annexé au présent procès-verbal.**

**Adopté unanimement**

### **3.2 Approbation des activités et projets de financement**

**CONSIDÉRANT** l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*, concernant la sollicitation et la réception de toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

**CONSIDÉRANT** les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement;

**Il est proposé par Mme Brigitte Goudreault et appuyé par Mme Laurence Lévis que le CÉ approuve les campagnes de financement suivantes telles que présentées par la direction et déposées au dossier de séance :**

C.É.26-04-117 Sollicitation de don et commandites pour terrain synthétique.

C.É.26-04-118 Sollicitation de don et commandites pour album de finissants.

**Approuvé unanimement**

## **4. VARIA**

Aucun

## **5. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le 15 juin 2026 à 17h45.

C.É.26-04-119

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Mylène Fréchette propose la levée de l'assemblée à 19h11.

**Adopté unanimement**

---

La présidence

---

Le secrétariat